DÉPARTEMENT PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT SAINT-OMER

CANTON

Délibération

LUMBRES

N° 2022/45

L'an deux mille vingt-deux

le JEUDI 15 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire

en suite de convocation en date du Vingt-cinq Août dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents: Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme QUENON-VASSEUR Sophie (proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme SCHLEICH Ingrid), M. TEN Arnaud (proc. M. MOBAILLY Vincent)

M. EVRARD Dominique et Mme MAGNIER Juliette étaient absents aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 6 Juillet 2022.

OBJET: PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE C 972

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que Monsieur, VOLLE MONTERA propose d'acquérir la parcelle C 972 pour un montant de 45000 euros net, l'estimation des domaines étant de 42500 euros.

Le projet consisterait en la construction de six habitations.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à 24 VOIX POUR et 3 voix CONTRE (M. GUCHE Francis, M. LELIEVRE Serge, Mme MAGNIER Juliette) cette proposition et autorise Madame Le Maire à signer le compromis de vente qui sera rédigé par Maître Nathalie Outtier, Notaire à Lumbres.

La vente sera annulée si elle n'est pas réalisée avant le 1^{et} septembre 2023, en cas de refus de permis de construire ou en cas d'absence de financement.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

et publication ou notification du SEP. 2022

Le Maire, Joëlle DELRUE Pour Copie Conforme, A Lumbres, le 21/09/2022

Le Maire, Joëlle DELRUE

Accusé de réception en préfecture 062-216205344-20220915-2022045-DE Date de télétransmission : 21/09/2022 Date de réception préfecture ; 21/09/2022